

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

manifestations Question écrite n° 16695

### Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le chiffre de 340 000 personnes annoncées par la préfecture de police de Paris concernant la manifestation du 13 janvier 2013 contre le projet de loi du « mariage pour tous ». Les organisateurs ont par contre constaté à 17 heures 00 une participation de près de 800 000 personnes, en précisant que les trois cortèges étaient loin d'avoir tous rejoint le lieu de rencontre, le Champ de mars (24,5 hectares). De plus, les photos aériennes prises à la même heure, ont permis, grâce à un logiciel de comptage au pixel près, de dénombrer près de 1,2 million de Français dans la rue. Aussi, il lui demande de bien vouloir l'informer du moyen de comptage précis qui permettra d'effacer tout doute sur l'ampleur de l'écart entre les chiffres rendus publics et la constatation du nombre de participants à ce grand rassemblement familial.

#### Texte de la réponse

La méthode de comptage des manifestants repose sur des relevés de terrain précis et rigoureux effectués par des fonctionnaires de police de la direction du renseignement. Positionnés en hauteur, à deux endroits du cortège, ils enclenchent un compteur à main à chaque ligne de manifestants, après avoir préalablement calculé le nombre de personnes présentes sur chaque ligne. Ces dispositifs sont établis dans des zones stratégiques, c'est-à-dire dans des portions « test » de chaussée dont les dimensions (largeur, longueur) sont connues et qui permettent ainsi d'établir un comptage opérationnel des manifestants, en fonction de la largeur de voie occupée, de leur densité (comptage effectué par groupe de 10 à 100 personnes) et de leur temps de passage sur les zones prédéfinies. Cette méthode est d'une totale objectivité. Par ailleurs, comme il est d'usage lors des défilés d'importance significative, l'ensemble de la manifestation du 13 janvier a été enregistré. Le recomptage entamé dès le lendemain du rassemblement à partir du visionnage intégral des supports vidéo a permis de confirmer l'évaluation communiquée dimanche soir par la préfecture de police, à savoir 340.000 manifestants - le chiffre exact étant même légèrement inférieur. La préfecture de police tient l'intégralité de ces enregistrements à disposition des journalistes et des organisateurs de la manifestation. Lors de précédents rassemblements tenus à Paris à l'automne 2010, plusieurs opérations de recomptage effectuées par des organes de presse à partir d'enregistrements vidéo similaires avaient abouti à la publication de résultats très proches de ceux annoncés par la préfecture de police, bien souvent même légèrement inférieurs. Des opérations de même nature ont été effectuées en ce début d'année avec des représentants de la presse qui en ont rendu compte et l'objectivité de la méthode n'a pas été mise en cause.

#### Données clés

Auteur : M. Jean-Sébastien Vialatte

Circonscription: Var (7e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 16695

Rubrique: Ordre public

 $\label{lem:versionweb:https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE16695} \label{lem:versionweb:https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE16695} \label{lem:versionweb:https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questionweb:https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questionweb:htt$ 

Ministère interrogé : Intérieur Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 29 janvier 2013, page 964 Réponse publiée au JO le : 11 juin 2013, page 6140